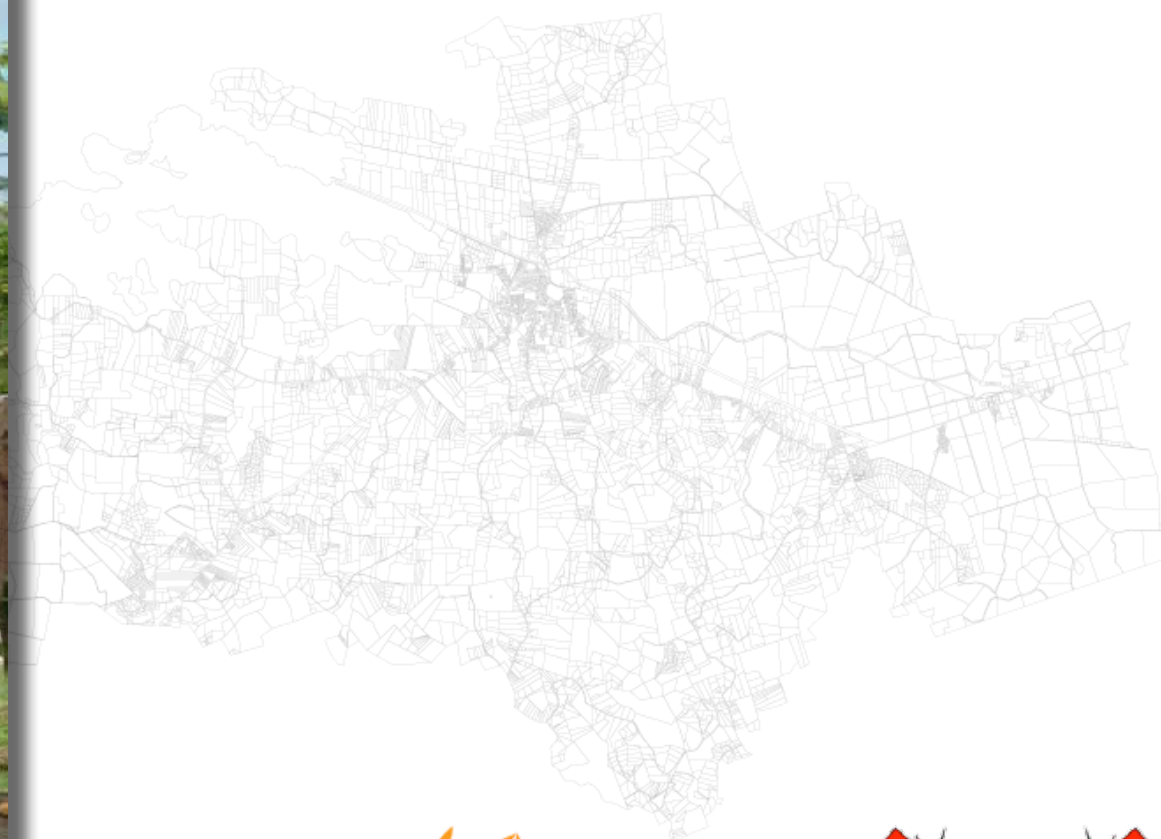


Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Commune de Morne à l'Eau



Morne-à-l'Eau

Ville Durable

OCTOBRE 2017

Article L151-5 du Code de l'Urbanisme

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Depuis la Loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000, complétée par la Loi « Urbanisme et Habitat », les PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) remplacent les anciens POS qui régissaient le droit des sols. Les PLU sont dorénavant l'expression du PROJET COMMUNAL. La loi sur l'Engagement National pour l'environnement (ENE) du 12 Juillet 2010 puis la loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) 26 Mars 2014 ont élargi les thématiques abordées par le PADD.

Clef de voûte du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une innovation de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est l'expression des objectifs de la commune pour les années à venir ; il précise les orientations à mettre en place pour répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Bien que non opposable, le PADD constitue la pièce centrale du PLU ; ses orientations générales doivent être cohérentes avec les pièces du dossier qui ont une valeur juridique (orientations particulières d'aménagement, documents graphiques, règlement).

Le PADD de Morne-à-l'Eau a fait l'objet d'un débat au Conseil Municipal en séance du 23 décembre 2014, conformément à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il émane du projet politique et de la concertation menée suivant les modalités indiquées dans la délibération de prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de l'élaboration du P.L.U.

Afin d'assurer et de justifier la cohérence entre les différents éléments du P.L.U, la présente partie expose les orientations générales retenues sur la base des conclusions du diagnostic communal et de la concertation.

Les raisons et objectifs de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

L'histoire de Morne-à-l'Eau rappelle les efforts de conquête d'un territoire difficile sur lequel l'Homme a dû lourdement investir au fil des années, pour y favoriser en premier lieu le développement agricole puis l'implantation de pôles d'habitat.

La domestication du territoire a connu plusieurs phases successives : les défrichements au Sud (plaine de Belle-Espérance) à partir du XVIII^e siècle puis le drainage des plaines de Pointe-à-Retz puis Grippon au début du XIX^e siècle et enfin la colonisation des Grands Fonds à partir de 1848. Jusqu'aux années 1970, l'équilibre de l'occupation des sols est maintenu par une activité agricole dynamique et une urbanisation encore maîtrisée.

La crise agricole, sanctionnée par la fermeture de l'usine Blanchet dans les années 1980, va bouleverser cet équilibre. En effet, elle provoque la dépréciation d'un foncier agricole dès lors qu'elle fait l'objet d'une spéculation immobilière nouvelle. La remise en cause des valeurs intrinsèques du territoire, par un mitage généralisé, n'épargne que les espaces contraints et inondables tels que les plaines de Grippon, de Pointe-à-Retz et la frange littorale, ...

En cherchant à circonscrire ces zones d'habitat spontané, les différentes révisions du POS ont davantage participé à entériner cet état de fait, favorisant leur équipement en réseaux et encourageant une consommation effrénée des parcelles agricoles.

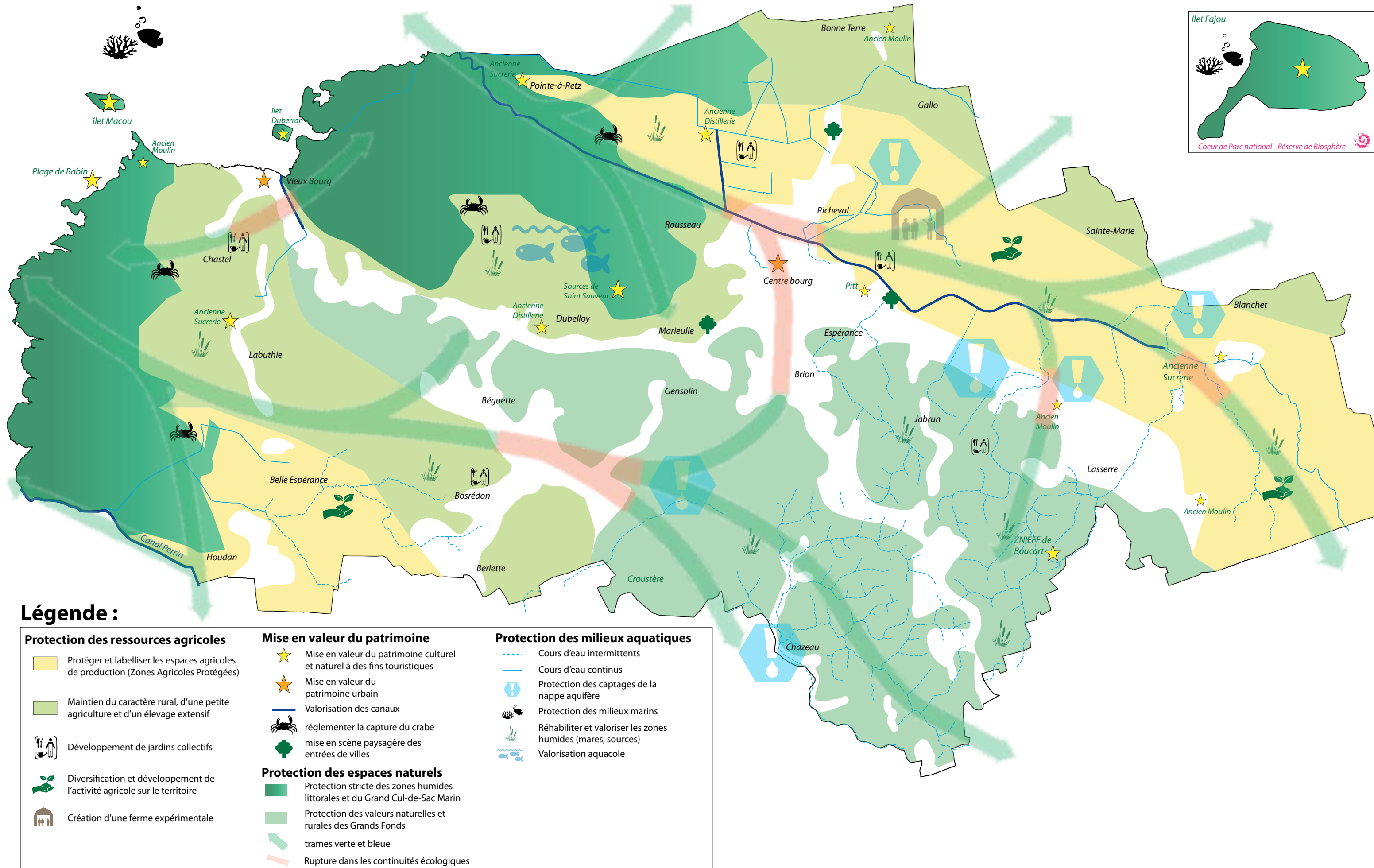
A l'heure d'une prise de conscience des enjeux environnementaux et sociétaux qui pèsent à l'échelle planétaire, la Ville de Morne-à-l'Eau prend toutes les mesures nécessaires pour s'adapter à ces profondes mutations. C'est avec une politique volontariste que l'équipe municipale aborde ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui s'inscrit en cohérence avec les exigences émises aux niveaux national à travers les lois SRU, Grenelle et plus récemment ALUR, et régional avec le SAR. Ce projet vient confirmer par ailleurs les ambitions que la commune a explicité dans son Agenda 21, un autre chantier majeur mené en parallèle du PLU.

La volonté politique affichée par la ville s'oriente vers une préservation des ressources naturelles et des valeurs du territoire ; valeurs fondées sur une connaissance de la fragilité et la diversité d'écosystèmes exceptionnels. Cela suppose de prendre des décisions responsables quant au devenir d'un territoire soumis à une pression immobilière importante. Dans ce cadre, les objectifs affichés à travers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme visent :

1. La promotion des valeurs patrimoniales du territoire, des qualités naturelles, paysagères, agricoles et la mise en scène des traces du passé qui témoignent des interventions de l'Homme et racontent l'histoire de leur conquête du territoire ;
2. Le resserrement de zones de développement urbain autour de noyaux constitués sur des espaces équipés et des emprises maîtrisées ;
3. Le développement économique fondé sur la valorisation et la promotion des particularités intrinsèques du territoire et qui participe à son identité. Il s'accompagne d'un effort d'équipement et une offre urbaine répondant aux besoins des populations actuelle et future et favorisant un cadre de vie attractif ;
4. L'amélioration des communications par un désenclavement numérique et la mise en place d'un réseau de déplacement garantissant une accessibilité à l'ensemble du territoire via les transports en commun ainsi que des itinéraires et infrastructures réservés aux modes de déplacements doux.

Ces objectifs s'inscrivent à l'échelle intercommunale de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre créée en Janvier 2014 tout en prenant en considération les orientations d'aménagement et de développement envisagées sur les territoires limitrophes de l'agglomération pointoise (Cap Excellence) dont l'influence a pesé sur l'évolution urbaine de Morne-à-l'Eau au cours de ces trente dernières années.

1. Préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles



1. Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles

Contexte

Le territoire mornalien se distingue par la diversité de ses milieux naturels. Au coeur de la Grande-Terre, il est au croisement de plusieurs entités remarquables que constituent les plaines, les espaces marins, les zones humides du littoral et les Grands Fonds.

La partie marine et littorale de Morne-à-l'Eau bénéficie d'une reconnaissance de sa richesse à travers des statuts de protection de niveaux national et international. La convention RAMSAR reconnaît le Grand Cul-de-Sac marin comme zone humide d'intérêt international. Ce même périmètre est une zone tampon pour le «coeur de Parc National» qui comprend l'îlet Fajou et son espace maritime adjacent. Enfin les forêts marécageuses et de mangrove sont considérées comme espaces remarquables du littoral. Ces espaces restent, en grande partie, bien préservés bien que la superposition des protections complique leur gestion.

Le territoire a fait l'objet d'une domestication importante. Les plaines de Grippon et de Belle Espérance ont longtemps servi de sole à l'industrie cannière. La qualité agronomique de ces sols leur confère un fort potentiel de production à protéger. A l'inverse, la valeur écologique de ces espaces est finalement réduite (quelques arbres remarquables comme l'*Acrocomia Karukerana*).

Les Grands Fonds ont été également fortement domestiqué depuis le XIX^e siècle. Pourtant, ce massif conserve encore des qualités écologiques par la concentration de certaines espèces endémiques. La fragilité de cette imbrication de milieux pluriels justifie la mise en place d'une politique de protection sur ce secteur victime d'une urbanisation effrénée.

La richesse patrimoniale de Morne-à-l'Eau n'est pas seulement liée à la géographie mais se rapporte aussi à l'histoire des Hommes et de l'occupation du territoire :

- Une histoire industrielle qui a laissé un patrimoine important avec les moulins (Lasserre, Gallo), les distilleries et sucreries (Pinette, Pointe-à-Retz, Desvarieux, Blanchet, Berville, ...).
- Un bourg, riche d'une architecture vernaculaire et de quelques belles maisons bourgeoises d'aspect traditionnel.

Enfin, le territoire mornalien est soumis à une expression multiple du risque « naturel » aggravée par l'irresponsabilité et l'inconséquence de certaines interventions humaines :

- Inondation et remblais intempestifs responsables d'obstruction de canaux, ...
- Mouvements de terrain et décaissement, exploitation de matériaux (tuf)

La contrainte naturelle transparaît à travers le PPRN qui classe en zone rouge, strictement inconstructible, une large partie du bourg (plus de 330 constructions) hypothéquant de fait son aménagement et donc son développement.

Enjeux

- **Protéger sans concession les espaces de grand intérêt écologique et paysager (zones humides, Grands-Fonds) dans un souci de réhabilitation et de maintien de la trame verte et bleue ;**
- **Permettre la promotion et la fréquentation des espaces naturels à travers des itinéraires de randonnée, de découverte, des parcours de santé, des développements récréatifs, des parcs, des lieux de détente (Pointe-à-Retz, Plaine de Grippon, Babin, Grands Fonds) ;**
- **Mettre en scène le patrimoine du centre bourg, les vestiges de l'industrie cannière ainsi que des canaux des Rotours, de Pinette, Descotières, Perrin...**
- **Articuler patrimoine culturel et patrimoine naturel dans une optique touristique ;**
- **Assurer la protection de la valeur paysagère et écologique du littoral sur Vieux-Bourg et Babin ;**
- **Valoriser l'activité agricole (culture & élevage) qui participe à pérenniser les paysages (Pointe-à-Retz) ;**
- **Affirmer la plaine de Grippon et celle de Belle Espérance comme espaces de production agricole ;**
- **Appréhender les risques d'inondation en recherchant une meilleure efficacité dans la gestion des eaux d'écoulement sur le bourg et dans la plaine de Grippon ;**
- **Protéger les populations de Vieux Bourg face au risque de houle cyclonique ;**
- **Revoir la place de la nature en ville dans le but d'améliorer le confort urbain et réhabiliter les continuités écologiques entre la plaine et les Grands Fonds ;**
- **Valoriser les entrées de ville par un traitement paysager.**

1. Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles

L'OBJECTIF DE VALORISATION ET DE PROTECTION vise, d'une part, à confirmer l'identité mornalienne autour des valeurs environnementales et patrimoniales, et, d'autre part, réhabiliter et valoriser la qualité de son cadre de vie.

Les valeurs naturelles et paysagères du territoire sont reconnues et pour partie protégées à travers différentes mesures. Au-delà des protections strictes, il s'agit, pour les milieux qui peuvent le supporter, de favoriser leur ouverture au public sans mettre en péril leur intégrité.

La nouvelle politique de valorisation de l'environnement et du cadre de vie se fonde sur une ambition politique forte : la protection de milieux naturels ne doit pas être dissociée de la volonté d'ouverture au public dans le cadre d'un plan de gestion et de valorisation, clairement défini et maîtrisé.

À l'instar des zones humides et des canaux, il s'agit de mettre en scène les milieux naturels et de les ouvrir au public sur des itinéraires balisés, aménagés en suivant les jalons historiques racontant le territoire à travers le temps. Ce réseau s'inscrit en cohérence avec le projet intercommunal de la boucle du Nord Grande Terre.

La fréquentation de ces espaces doit stimuler un sentiment d'appropriation et inhiber les actes d'incivilité, sources de pollutions, de remblais sauvages, d'impacts visuels trop souvent observés sur les espaces sensibles.

L'affirmation des valeurs patrimoniales et la mise en scène de l'environnement naturel et urbain de la ville doivent inciter à fréquenter la commune et renforcer son attractivité.

Orientations

1 Protection et mise en scène de l'eau

L'eau est un élément majeur de l'identité mornalienne qui suscite un fort intérêt de la population. La gestion de cette ressource s'inscrit comme une des orientations fondamentales à travers :



- La protection de la nappe phréatique et des périmètres de captages situés dans les Grands Fonds et les plaines (Picard, Marchand, Chazeau, Blanchet, Jabrun et Lasserre)



- La protection des zones humides littorales s'étendant de la lisière Ouest de la mangrove jusqu'aux prairies ennoyées qui marquent la transition avec les espaces agricoles et ruraux des plaines. Parmi les secteurs ennoyés, celui de la Pointe-à-Retz doit permettre l'inscription d'aménagements légers destinés à favoriser sa découverte (caillebotis, signalétique) en lien avec le projet de valorisation des berges du canal des Rotours.



- La valorisation et la réhabilitation des canaux, en particulier celui des Rotours, artère principale du réseau drainant de la plaine de Grippon. Le nettoyage des canaux apparaît comme une nécessité face au risque croissant d'inondation dans la plaine.



- La valorisation des mares, gouffres et autres trous d'eau autrefois exploités pour les besoins agricoles et domestiques. Près de 300 zones humides sont comptabilisées sur le territoire. Elles doivent être impérativement considérées pour leur valeurs écologique (refuge et lieu de reproduction d'espèces) et patrimoniale.

L'effort de protection et de valorisation des zones humides s'inscrit aussi à travers des actions en faveur des espèces qui peuplent ces milieux :



- L'exploitation du crabe, animal emblématique sur Morne-à-l'Eau, doit être encadrée afin de maintenir la diversité et le renouvellement des espèces présentes. Cette mesure doit s'étendre aux espaces agricoles adjacents où la mécanique agricole (labours) peut se solder par la destruction des habitats du crabe.



- Le secteur de Sauvia et des sources de Saint-Sauveur se destinent à une fonction récréative associée à la mise en valeur des ressources aquacoles (poissons d'eau douce, espèces végétales hydrophiles) respectant impérativement l'intégrité des mares.

2 Conservation du patrimoine agricole

L'agriculture a longtemps structuré le paysage mornalien. Aujourd'hui, le recul de l'activité menace fortement l'intégrité de ces espaces de production dont la sauvegarde est plus que jamais nécessaire. La volonté de sauvegarder l'essentiel des surfaces agricoles existantes est affirmée à travers deux axes :



- D'une part en sanctuarisant les territoires les plus productifs en zones agricoles protégées. Cette mesure préfectorale vise particulièrement la plaine de Grippon prolongée à l'Est par la plaine de Blanchet ainsi que la plaine de Belle Espérance située au Sud-Ouest de la commune entre Houdan et Béguette.



- D'autre part en protégeant les zones rurales de moindre rentabilité agricole pour leur participation aux valeurs paysagères et patrimoniales. Elles sont considérées comme vecteur de promotion touristique en interface des zones humides ou forestières. Dans ces zones, l'élevage extensif de bétail se présente comme une activité favorable au maintien de ces valeurs.



Les orientations d'aménagement liées aux zones agricoles prônent une activité à l'avenir fondée sur la diversification des cultures en misant sur :



- L'implication citoyenne dans la mise en place de jardins collectifs en interface des espaces urbains et agricoles. Cette volonté s'inscrit simultanément dans deux démarches : retour de la nature en ville et relocalisation de l'économie alimentaire. Cette dernière vise aussi à favoriser l'intérêt des populations, notamment des jeunes générations aux métiers liés à l'exploitation de la terre et éveiller des vocations afin de renouveler la population des actifs agricoles ;



- Une logique d'innovation pour laquelle Morne-à-l'Eau entreprend de devenir un territoire d'expérimentation pour l'agriculture durable. Cela se traduit notamment par la volonté d'établir un projet de ferme pédagogique qui permettrait la valorisation et la promotion (labellisation) des produits de la plaine de Grippon.



- La mise en scène des valeurs du territoire en favorisant la relation des éléments forts du patrimoine de la plaine, laquelle porte encore des traces de son épopée sucrière à travers les canaux, les ruines de sucreries, de distilleries (Pinette, Pointe-à-Retz, Blanchet, ...) ; révéler ce patrimoine doit contribuer à valoriser, *in fine*, le potentiel touristique de Morne-à-l'Eau.

1. Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles

Orientations (suite)

3 Mise en scène du littoral



Compte tenu de la configuration basse et en partie ennoyée, le littoral n'a pas fait l'objet de spéculations immobilières ou touristiques, à l'exception du développement bâti de Vieux-Bourg. L'inscription de ce village au cœur d'un littoral remarquable entre mornes et mangrove lui confère une dimension particulière. Les projets devront favoriser son attrait, son identité, son authenticité. Les aménagements permettront donc de valoriser les potentialités de Vieux-Bourg en restant dans un esprit de village pittoresque de bord de mer.



Babin présente des potentialités liées à la nature de sa côte et aux vertus particulières de ses boues marines. L'aménagement récent de ce site par l'ONF et le Conservatoire du Littoral traduit la volonté d'investir ce littoral à des fins récréative, pédagogique et sportive par l'aménagement de parcours permettant la mise en scène du patrimoine naturel et culturel (Moulin, grottes...). Ce dessein suppose de respecter les valeurs, notamment paysagères, de cette interface.



îlet Macou



îlet Duberran

Les trois îlets principaux de Fajou, Macou et Duberran s'intègrent à ce projet de territoire comme des espaces à fortes valeurs naturelle et patrimoniale. Par son classement en réserve de Biosphère, l'îlet Fajou doit rester un sanctuaire inaccessible au grand public. N'étant pas soumis à une protection aussi stricte, les îlets Macou et Duberran seront valorisés par des aménagements pour l'accueil du public et soucieux du respect des écosystèmes en place.

4 Les Grands Fonds

Si sa configuration géomorphologique en fait une formation rare à l'échelle mondiale, la valeur des Grands-Fonds est d'abord liée à la pluralité des milieux qu'ils accueillent et au rapport intégré et intelligent que l'Homme a su forger avec cet ensemble. Espace refuge, espace de production vivrière, le massif des Grands-Fonds a longtemps été une référence dans l'histoire de la Grande-Terre. La déprise agricole qui l'a concerné à partir des années 1960-70 a favorisé l'émergence d'une spéculation immobilière dont l'intensification au cours de ces vingt dernières années est désastreuse et risque très rapidement de ruiner ses valeurs traditionnelles.

Sa préservation suppose aussi une intervention pour limiter la possibilité d'y construire, afin d'entretenir les valeurs particulières d'une région où se conjuguent qualité naturelle, tradition rurale et dimension patrimoniale.

L'imbrication complexe d'espaces boisés et de vallées pâturées rend la qualification homogène de cet espace délicat. Plusieurs ensembles remarquables méritent d'être considérés en espaces naturels à l'instar du secteur de Boucart faisant l'objet d'un périmètre de ZNIEFF de type 1.



La petite agriculture vivrière, qui a longtemps façonné le paysage des Grands Fonds, doit être encouragée dans l'optique de favoriser une production locale vivrière diversifiée. Ces valeurs constituent aussi un vecteur de développement touristique intégré.

Les habitants, les agriculteurs peuvent devenir acteurs de la promotion d'un territoire riche d'un patrimoine, de savoirs-faires qui méritent d'être mis en scène et valorisés. Pour cela, le déploiement d'activités, d'hébergements, de tables d'hôte, reliés par des itinéraires de randonnée sont autant de leviers permettant de découvrir ce massif à travers ces multiples faciès.

1. Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles

Orientations (suite)

5 Valorisation des paysages

Morne-à-l'Eau est situé au croisement de plusieurs grands ensembles paysagers, un atout pris en compte dans le projet de territoire.

Le maintien des paysages emblématiques de la plaine, des Grands Fonds et de l'interface maritime doit prendre en compte la problématique de l'émiettement urbain menaçant l'intégrité de ces espaces en particulier sur les points hauts (crêtes de mornes). Elle s'accompagne aussi d'une remise en cause des réseaux aériens et de l'émergence d'antennes relais dont l'impact est aujourd'hui de plus en plus prégnant sur le territoire.



La valeur du paysage est aussi abordée à l'échelle des espaces urbains en particulier sur le centre bourg. Dans ce cadre, la commune a engagé un projet de revitalisation et de restructuration qui se traduit par un traitement de l'espace public via une amélioration de l'accessibilité et une intégration systématique du végétal. La valorisation du patrimoine urbain intègre ce projet par la mise en scène des édifices religieux (église, cimetière) ainsi que du bâti remarquable du centre (maison Chalcou). Enfin, la requalification des entrées de ville mis en scène comme des sas de verdure (traitement végétal) constitue un autre volet des ambitions paysagères pour le centre bourg.



Sur les quartiers périphériques, l'enjeu paysager réside dans le processus de densification défendu par le PADD. L'ambition de resserrer l'urbanisation autour des pôles de vie déjà constitués doit permettre une intégration harmonieuse du nouveau bâti dans un souci de préservation du cadre vie.

6 Réhabilitation des trames verte et bleue



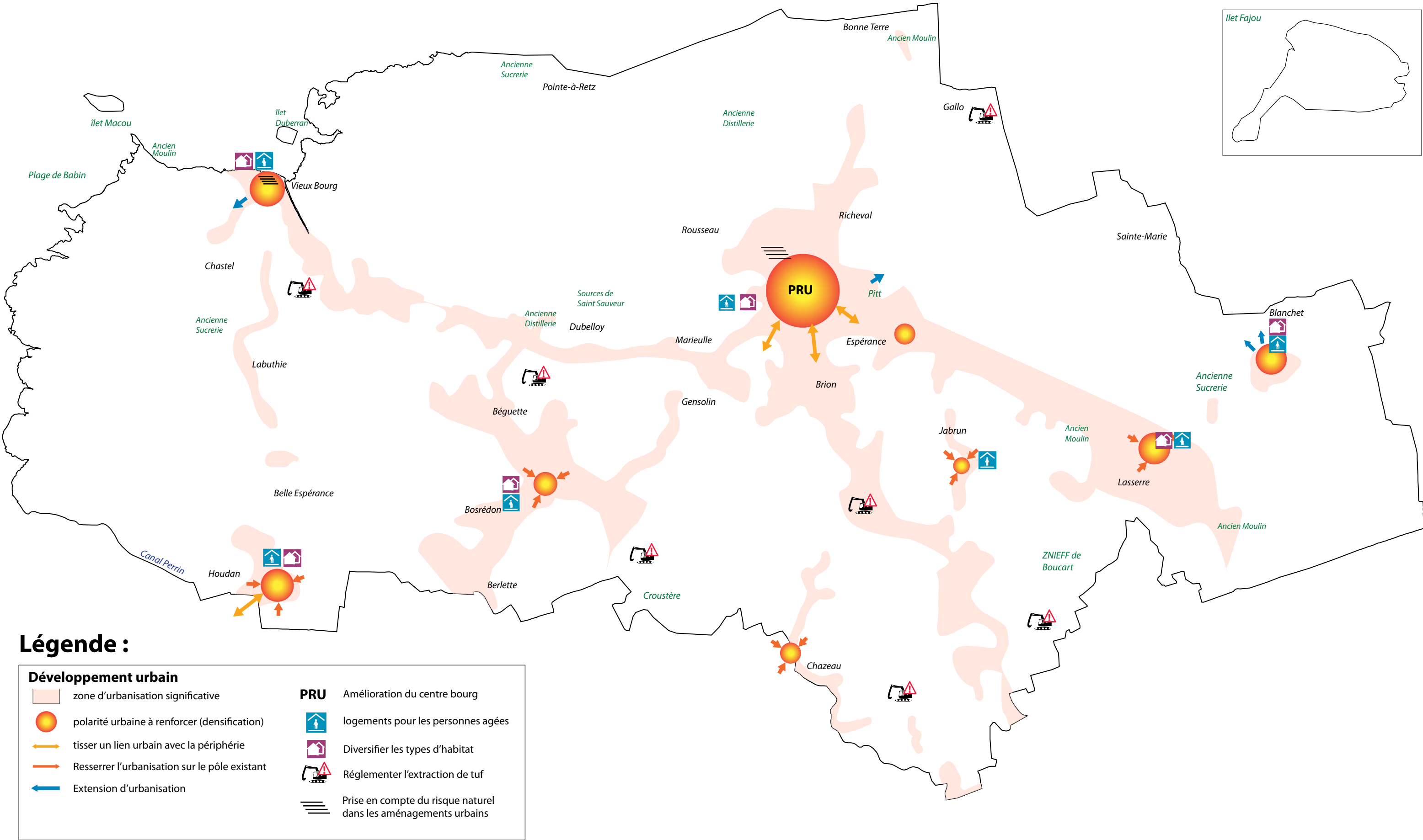
La diversité des milieux naturels du territoire constitue un atout de poids pour Morne-à-l'Eau. Face à la progression des espaces urbanisés, des ruptures dans les continuités écologiques menacent aujourd'hui la capacité de certaines espèces à circuler (Pic endémique de Guadeloupe) entre les Grands Fonds et les zones humides du littoral qui constituent des réservoirs de biodiversité reconnus.



La réhabilitation des trames verte et bleue se concrétise par plusieurs mesures visant à reconstituer les corridors vert (boisements) sur des secteurs qui en sont aujourd'hui dépourvus :

- La plaine de Grippon et sa frange Sud en contact avec les Grands Fonds. Dans ce cadre, le projet du Canal des Rotours prévoit la création d'un linéaire bocager le long de la ravine des Coudres entre le Bourg et Blanchet.
- Le secteur de Richeval où la RN6 marque une nette rupture entre Grippon et Pointe-à-Retz.
- Le secteur du bourg, dont le projet de revitalisation prévoit dès lors une place plus généreuse au végétal (arbres, parkings semi-enherbés)
- Le secteur de Labuthie afin de connecter l'extension Ouest des Grands Fonds avec les forêts du littoral.
- D'autres projets comme les jardins collectifs en Ville peuvent venir renforcer le maillage vert sur des espaces aujourd'hui fortement minéralisés.

2. Structurer et hiérarchiser le territoire



2. Structurer et hiérarchiser le territoire



Contexte démographique et résidentiel

Situation démographique

La commune de Morne-à-l'Eau comptait en 2011 une population estimée à 16 767 habitants affichant une stabilité (-0,46%) par rapport à 1999, après avoir enregistré une progression démographique sensible entre 1990 et 1999 (1094 habitants, +6,82%). Cette évolution d'abord motivée par la qualité du cadre d'habiter et la disponibilité relative d'un territoire inscrit en proximité immédiate des pôles d'emploi de l'agglomération pointoise s'est heurtée à l'accessibilité contrainte du territoire. Désormais, l'augmentation de la population est davantage portée par un solde naturel que par un solde migratoire clairement négatif.

Depuis 1982, la population est sujette au vieillissement. La part importante des personnes âgées (plus de 65 ans) révélée en 1999 (12,5%) se confirme en 2011 avec un taux de 17%. Ces chiffres sont clairement plus marqués qu'à l'échelle du département (13,3%).

Une part importante de ménages d'une seule personne (31,4% en 2011 contre 22,8% en 1999) : la baisse du nombre de ménages comportant 3 personnes et plus depuis 1982, et l'augmentation des ménages de une et deux personnes semblent indiquer qu'à l'instar de ce qui se passe à l'échelle régionale, le vieillissement de la population se conjugue avec un phénomène de décohabitation important sur la commune de Morne-à-l'Eau.

Situation du parc de logements

Le parc de logements mornalien est récent : 40 % des logements ont été construits après 1990. Depuis 1999, le rythme de construction en constante progression s'est infléchi, mais reste important avec 133 constructions nouvelles chaque année. Ce parc présente les caractéristiques suivantes :

- Une part importante de logements vacants dont l'accroissement (1181 - 15.6% du parc en 1999, 1631 – 18,8% en 2011) semble moins lié à une demande qui s'essouffle sur le marché immobilier qu'au vieillissement et à la précarité induite d'une partie du parc et aux conditions d'insalubrité qui ne favorisent pas la mobilisation d'unités laissées vacantes.
- Statut d'occupation : 73,1 % de logements en accession, 22,1 % en location
- Un mode d'habiter qui évolue : une prédominance de maisons individuelles (87,7%) moindre que par le passé (92,2% en 1999) du fait de l'effort de production de programmes collectifs (Espérance, Cocoyer, ...),
- Un taux d'occupation en baisse constante depuis 1990 avec 2,54 habitants/logement en 2009. Un chiffre qui s'explique en partie par le phénomène de décohabitation dû au vieillissement de la population et à l'augmentation des familles mono-parentales...)
- Une offre quelque peu déséquilibrée du parc de logements de petite taille qui ne représente que 9 %.
- Un parc de logements sociaux limité (915 en 2011) et très récent (huit logements sur dix n'ont pas 10 ans), ne représentant que 9,3% du parc à Morne-à-l'Eau en-deçà des minima requis (20%).

Enjeux

- **Mettre en œuvre une politique générale de renouvellement et d'accroissement démographique visant une population de 22 000 habitants à l'horizon 2030 ;**
- **Développer une offre diversifiée de logements pour :**
 - **Permettre un parcours résidentiel dans la commune ;**
 - **Répondre au besoin important des ménages de petites tailles ;**
 - **Accompagner le vieillissement de la population ;**
- **Définir des secteurs de développement, prioritairement au contact d'une offre urbaine adaptée en densifiant en priorité le centre-bourg et les pôles secondaires.**

2. Structurer et hiérarchiser le territoire

Contexte urbain

- Espace urbain majeur sur la commune, le bourg s'étire de Marieulle à Espérance pour former une agglomération autour du centre initial. Cette conurbation concentre une offre en services, commerces et administrations qui doit pouvoir être enrichie par le projet de renouvellement en cours et renforcer l'intensité urbaine d'un pôle central devant rayonner aux échelles communale et intercommunale.
- A l'exception de Vieux-Bourg, ancien chef lieu qui demeure une polarité importante sur l'Ouest du territoire, le bâti s'est diffusé pour former des espaces résidentiels de plus en plus éclatés. Sans développer de véritables unités urbaines en l'absence d'une offre de proximité, les pôles peinent à se structurer (Bosredon, Lasserre, Blanchet).
- Le territoire rural accueille un bâti diffus (permis notamment par les zones NB du POS) développé le long du réseau viaire qui échappe à toute logique d'organisation, d'équipement et de gestion économe du territoire.
- Un partage du territoire entre les Grands-Fonds et les plaines, renforcé par la RN5 qui impose une barrière physique, un élément de rupture qui compartimente les deux pôles géographiques de la commune.
- La zone humide de Pointe-à-Retz, vaste zone verte qui limite le développement urbain du bourg et qui confère à la Ville une qualité paysagère et environnementale importante. Elle représente un potentiel de parc urbain aujourd'hui inexploité, insoupçonné.
- Des secteurs mutables se révèlent au sein de l'enveloppe urbaine actuelle :
 - Les entrées de ville soignées qui incitent à sa fréquentation
 - Des quartiers dégradés au sein du tissu urbain qu'il convient de réinvestir en cohérence avec les nouvelles stratégies de qualification urbaine et de dynamisation économique affichées.
 - Une dynamique de construction agressive guidée par des voies dégradées qui se prolongent dans les zones humides (Terrains Diado, ...), le long du canal des Rotours.

Enjeux

Maîtriser la croissance urbaine

- **Maîtriser l'urbanisation en cohérence avec les objectifs de croissance démographique affichés par la municipalité ;**
- **Optimiser le développement urbain sur un territoire déjà largement ouvert à l'urbanisation: requalifier les quartiers du centre bourg et de Vieux Bourg ;**
- **Éviter le mitage du territoire, limiter l'étalement urbain ;**
- **Appréhender le risque d'inondation dans les futurs aménagements afin de limiter l'exposition de la population à l'aléa.**

Affirmer la dimension urbaine du bourg et des pôles constitués

- **Renforcer la qualité de l'offre urbaine – Amélioration et renouvellement du tissu urbain ;**
- **Favoriser la reconstruction de la ville sur elle-même en identifiant les espaces disponibles et mutables ;**
- **Optimiser l'occupation de l'espace dans un objectif de qualité ;**
- **Étoffer et renouveler le niveau d'équipement et de services ;**
- **Encourager la mixité du paysage urbain ;**
- **Mettre en scène les valeurs urbaines et de l'architecture vernaculaire du bourg ;**
- **Adapter la géographie des équipements (écoles, crèches; équipements et services publics de proximité) en fonction des besoins générés par les nouvelles concentrations d'habitat.**

2. Structurer et hiérarchiser le territoire

L'OBJECTIF D'ÉQUILIBRE accompagne l'évolution démographique en maîtrisant l'urbanisation et en diversifiant l'offre de logements.

Plus qu'un objectif démographique, il s'agit davantage d'encadrer une croissance du parc résidentiel compte-tenu des évolutions récentes et de la pression foncière sur le territoire de Morne-à-l'Eau.

La Ville se prépare ainsi à accueillir 5 000 habitants supplémentaires et donc à répondre aux besoins générés par un total de 22 000 habitants à l'horizon 2030. En tenant compte des évolutions sociétales, notamment à la diminution de la taille des ménages, mais aussi d'un besoin important de renouvellement du parc

ancien et/ou inadapté, la ville doit prévoir la construction d'environ 5 000 logements d'ici 15 ans, dont environ un tiers répondant aux besoins internes de la population et deux tiers à l'accueil de population supplémentaire.

Dans un souci de mixité sociale et pour favoriser l'accès à tous au logement, au moins 20% de la construction sera consacrée au logement social. Le foncier étant rare, les principes de reconquête du centre-bourg, de resserrement et de densification des pôles ruraux constitués sont privilégiés.

Orientations

1 Restructuration économique et revitalisation du Bourg

Redonner une vie au centre bourg

PRU Le centre de Morne-à-l'Eau est une unité urbaine dont l'organisation a été ordonnée par un plan orthogonal défini autour de l'actuelle place Gerty Archimède. La dimension urbaine initialement affichée s'est progressivement perdue, limitant l'influence du maillage initial.

Basée sur le constat préoccupant d'un délaissement du centre et du vieillissement du bâti, la volonté de restructurer le bourg sur des bases de dynamisation économique et de modernisation de l'offre urbaine (réseaux, équipements, services, commerces) au sein d'un territoire en manque de polarités véritables suppose en premier lieu de le revaloriser afin de lui conférer une nouvelle attractivité.

Les actions de reconquête visent à réinvestir les espaces délaissés dans une stratégie de redynamisation se traduisant par l'inscription de formes nouvelles et ambitieuses accueillant logements, activités mais aussi un niveau d'équipements et de services adapté à la dimension urbaine moderne souhaitée. Le projet de requalification du centre et son ouverture sur le canal des Rotours, via l'aménagement des berges, permet d'affirmer une nouvelle dimension à l'échelle intercommunale.

Tisser des liens avec la périphérie

 Les extensions devront s'inscrire en continuité du bourg afin d'inverser l'effet de cloïsement du développement actuel. Il s'agit de retisser des liens urbains entre le bourg et les quartiers de Berville, Espérance, Brion, Rousseau et Pointe-à-Retz par des espaces publics qualifiés (cheminements doux, trame viaire). L'objectif de densification qui s'applique à ces secteurs doit s'inscrire dans une recherche d'équilibre entre espace d'agréments et zones bâties. Les extensions devront en même temps répondre aux besoins de la population tout en respectant l'identité et l'échelle du centre par l'harmonie des formes et le traitement de l'ambiance urbaine incitant à sa fréquentation.

Adapter la ville face au risque d'inondation

 Le risque de montée des eaux dans les zones basses (Cité Pointe-à-Retz, terrains Diado, Vieux Bourg) doit être appréhendé dans les aménagements futurs de la ville afin de limiter l'exposition de la population aux inondations. Améliorer l'efficacité des écoulements s'accorde aussi avec l'orientation de préservation des continuités écologiques.

Une remise en question du zonage instauré par le PPRN dans certains secteurs doit permettre de mieux préciser les périmètres concernés par ce type d'aléa et de définir les actions/infrastructures nécessaires pour limiter leur effet.

2 Solidarité et complémentarité des polarités urbaines

Des polarités à affirmer

Le développement urbain doit être rééquilibré entre le bourg et les pôles secondaires. Face à la diffusion du bâti au cours de ces trois dernières décennies, il s'agit de resserrer l'expression urbaine autour des pôles constitués tels Bosredon, Vieux Bourg, Lasserre, Houdan et Blanchet qui sont les supports de développements pluriels compte tenu des orientations qui y seront envisagées.



L'offre et l'animation urbaine s'organisent en cohérence avec la stratégie nationale de lutte contre l'étalement urbain définies à travers les lois SRU, Grenelles, et ALUR. Les zones autorisées à la construction sont redéfinies afin d'inciter à une consommation plus rigoureuse et économe des terrains disponibles. L'objectif est de tendre vers une optimisation des réseaux futurs et existants en favorisant la densification des espaces déjà construits, le tout dans une volonté de gestion plus raisonnée et efficiente du territoire.



L'amélioration de l'offre sera menée à travers un développement de formes de logement diversifiées et novatrices répondant le mieux possible aux demandes des ménages. Dans ce cadre, l'adaptation du parc de logement face au vieillissement de la population s'inscrit comme une volonté forte de la commune. Elle vise à limiter l'isolement des personnes âgées tout en les maintenant le plus possible dans leur logement dans une optique de solidarité intergénérationnelle.



Limiter l'urbanisation des Grands Fonds

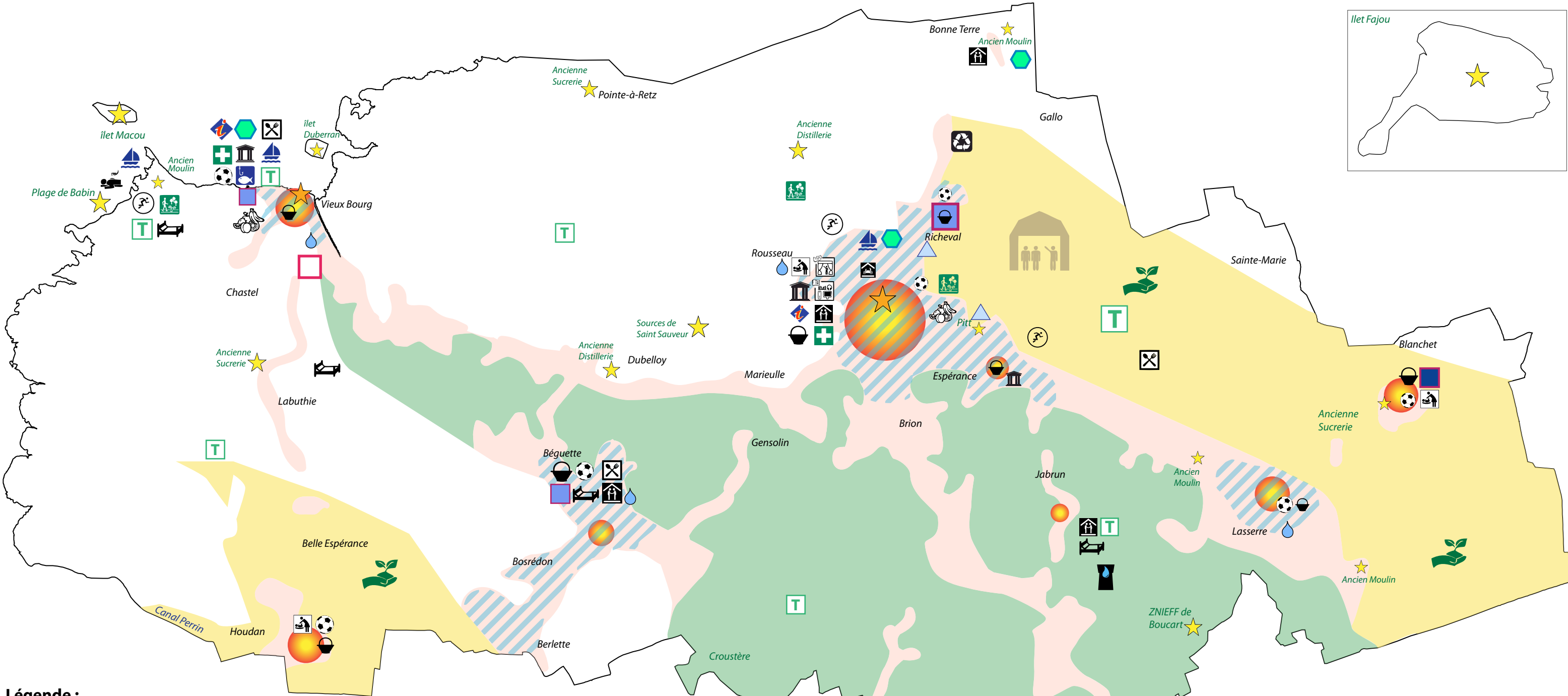
Dans les Grands Fonds, l'ampleur du mitage développé ces dernières années aux dépens des ensembles naturels et ruraux est très préoccupante. Le développement du bâti sur ces sections doit être limité à l'empreinte urbaine actuelle. Cette optimisation s'affiche comme une nécessité afin de protéger les espaces remarquables relictuels du secteur.

La topographie rendant difficile la création de véritables polarités, leur structure linéaire doit être réinterrogée pour être renforcée autour des équipements structurants existants tels les écoles de Jabrun et Chazeau. La remise en cause des secteurs NB du POS voulue par la loi SRU se traduira dans le PLU par un classement en zone U sur les parties où l'urbanisation existe ou est rendue possible par un niveau d'équipement adapté. Les secteurs faiblement urbanisés et sans structures apparentes, seront préservés au mieux du développement urbain dans le souci de pérenniser les qualités rurale, naturelle et paysagère.



Dans ce cadre, les constructions nouvelles seront assujetties à un devoir d'intégration paysagère en limitant leur impact sur les terrains difficiles de ce massif karstique, menacés d'autres part par l'exploitation outrancière de granulat (tuf).

3. Équiper le territoire et diversifier son économie



Légende :

Développement urbain

- zone d'urbanisation significative
- polarité urbaine à renforcer (densification)

Valorisation du patrimoine

- Mise en valeur du patrimoine culturel et naturel à des fins touristiques
- Mise en valeur du patrimoine urbain

Protection des ressources agricoles

- Protéger et labelliser les espaces agricoles de production (Zones Agricoles Protégées)
- Protection des valeurs naturelles et rurales des Grands Fonds
- Diversification et développement de l'activité agricole sur le territoire
- Création d'une ferme expérimentale

Développement économique

- Zone de commerce et d'artisanat
- Zone d'activité artisanale lourde
- Pôle d'activité lié à la santé
- Maintien du commerce de proximité
- Développement de l'éco-tourisme
- Développement des services de santé
- Restauration
- Marché local

Équipement du territoire

- Réinscription des équipements scolaires
- Équipements culturels
- Plate forme de valorisation des déchets
- Développement des activités nautiques
- Amélioration ou déploiement d'infrastructures de loisirs
- Station d'épuration
- Zone d'assainissement collectif
- Développement de l'activité pêche
- développer des gîtes, maisons d'hôtes
- Crèche
- Maison de quartier

- Office du tourisme
- Médiathèque
- Services publics
- Parc, espaces de détente
- Chateau d'eau
- Maison du canal
- Salle de spectacle
- Création d'un centre thermal sur Babin
- Parcours sportifs

3. Équiper le territoire et diversifier son économie

Contexte économique

Le territoire de Morne-à-l'Eau, établi en interface de l'agglomération pointoise, du Nord et de l'Est Grande-Terre est un territoire-carrefour. Cette spécificité a favorisé son développement avant de provoquer un certain délitement de son identité qui se traduit par :

- Un taux d'activité en régression sensible (61,8 % en 2009, 68,2% en 1999) et en deçà de la moyenne départementale (67,2%).
- Un taux de chômage communal (29,3% en 2009) sensiblement supérieur au taux de chômage départemental (28,9 %).
- Un tissu économique déséquilibré avec un indicateur de concentration d'emplois (ratio nb d'emplois offert sur la commune / actifs ayant un emploi résidant sur la commune : 55,3% en 2009) qui s'effrite (58,1% en 1999) avec une faible part d'actifs travaillant dans leur commune de résidence (28,5% en 2009), qui s'est amenuisée depuis 1999 (35,8%).
- Une économie fortement tertiaisée (78,7% des emplois, 48,9% pour la seule fonction publique) .
- Un secteur agricole qui ne mobilise plus que 5,8% des emplois (7,7% en 1999) ; dans le même temps, le secteur de l'industrie s'est stabilisé (6,7% en 2009, 6,7% en 1999), alors que celui de la construction ne recrute plus que 8,8% des emplois offerts sur la commune (10,2% en 1999) ...
- Une faible capacité d'hébergement pour permettre au tourisme d'exister réellement, malgré la richesse du territoire en atouts patrimoniaux et environnementaux favorables à son essor.
- Un indicateur de concentration d'emploi qui s'infléchit au cours de la dernière décennie, passant de 58,1 en 1999 à 55,3 en 2009 suivant ainsi les évolutions des communes voisines comme Petit-Canal (de 61 à 54% entre 1999 et 2009). A l'inverse les pôles urbains du Moule mais surtout des Abymes affirment leur dynamisme économique.

Enjeux

- **Favoriser l'emploi local et combattre le chômage en soutenant les entreprises existantes et permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur des sites dédiés ;**
- **Exploiter les atouts géographiques de territoire-carrefour dans le centre Grande-Terre et les interfaces développées au contact des territoires voisins en créant des dynamiques de convergence qui sont insuffisamment exploitées (organisation du transport, développement de zones économiques, ...)**
- **Développer les activités commerciales conjointement à l'offre urbaine sur les pôles constitués et plus particulièrement du centre-bourg et Richeval ;**
- **Permettre le déploiement d'activités sur des zones dédiées (Lasserre, Blanchet, Richeval) ;**
- **Orienter le développement de l'activité touristique et l'hébergement en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux et environnementaux sur :**
 - **Le littoral de Vieux-Bourg - Babin en appuyant une vocation liée au nautisme et aux activités marines ;**
 - **Les Grands Fonds où le tourisme rural intégré conjuguerait découverte du territoire et ses richesses et agriculture vivrière ;**
 - **Le centre bourg grâce à son patrimoine historique (cimetière, église, canal) ;**
 - **La plaine de Grippon et ses nombreuses richesses patrimoniales.**
- **Tenir compte des stratégies de développement engagées sur les territoires proches, à l'échelle de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre et de Cap-Excellence afin de profiter des effets «d'interfaces» ;**

3. Équiper le territoire et diversifier son économie

L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT vise à maintenir et développer le tissu économique local et surtout à développer une nouvelle ambition économique pour la commune.

La définition de zones spécifiquement équipées ou aménagées doit permettre à Morne-à-l'Eau de se doter d'une dimension économique via l'équipement urbain, l'artisanat et l'industrie, la gestion des déchets, la valorisation agricole ou encore la promotion d'un potentiel touristique peu exploité.

Cette orientation suppose aussi une remise à niveau des infrastructures publiques (insuffisances ou des dysfonctionnements identifiés), ce que les travaux de restructuration et de rénovation en cours au niveau du centre-bourg et des pôles constitués doivent corriger à court terme.

Les programmes de renouvellement mis en œuvre par la collectivité visent à requalifier la ville et à dynamiser l'offre commerciale du bourg tout en poursuivant son processus de tertiarisation. En replaçant le développement économique au centre de la ville, l'ambition est de renforcer le bourg, d'affirmer son rayonnement au cœur du territoire et d'enrichir son expression plurielle en encourageant le renouvellement de certaines de ses expressions traditionnelles est affichée.

Le maintien de la vocation agricole est une priorité. La relance de l'agriculture s'inscrit sur des espaces traditionnellement destinés à la culture de la canne. Le principe de préservation du potentiel agricole assure un support au maintien d'activités traditionnelles et à l'émergence de nouvelles initiatives (diversification, agrotransformation, agri-tourisme) vecteurs de développement.

L'ambition de développement touristique s'inscrit d'abord sur le littoral mornalien, interface privilégiée avec le Grand Cul-de-Sac Marin. Ensuite, elle s'exprime sur la plaine de Grippon et ses voies d'eau dont la dimension patrimoniale est mise en exergue par le projet d'aménagement du canal de Rotours. Enfin, les Grands-Fonds constituent aussi un vecteur de promotion touristique très intéressant à une échelle intercommunale. La singularité et la richesse patrimoniale de ces milieux en font un support idéal à ce type de projet.

Orientations

1 Un carrefour de développement au coeur de la Grande Terre

Membre de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre, la ville de Morne-à-l'Eau intègre la dimension intercommunale favorable à la dynamisation économique de son territoire. Cette ambition participe à la structuration du territoire communal pour mieux orienter son développement. Ces espaces d'échange sont d'autant plus stratégiques qu'ils s'inscrivent sur les grands axes de liaisons routières. Il s'agit de doter le territoire de Morne-à-l'Eau de pôles économiques qualifiés selon des vocations artisanale, commerciale et de services.

Le bourg et sa périphérie



La redynamisation du centre-ville constitue la priorité. Elle se traduit par un renforcement et une diversification de l'offre commerciale et de services du bourg. Le développement touristique doit permettre aussi l'émergence d'une offre adaptée au contact du patrimoine remarquable (église, cimetière, canal, place Gerty Archimède, maisons traditionnelles : Chalcou, Monnerville...). Le centre bourg, conformément à sa vocation initiale, vise à accueillir un grand marché de produits régionaux et de commercialisation des produits de la plaine.



En périphérie, le renforcement de la zone d'activité de Richeval entreprend d'optimiser, en appui du Bourg, une offre communale étoffée, entre artisanat et commerces-services. Ce secteur se présente comme une interface économique majeure avec les communes du Nord Grande-Terre. Elle s'accompagne d'équipements d'intérêt communautaire à l'instar du futur pôle de valorisation et de traitement des déchets.

Lasserre Blanchet, une interface avec l'Est Grande Terre



Anciennement pôle d'emploi principal de la commune avec son usine, Blanchet se prête à l'accueil d'un pôle d'activités artisanales lourdes en interface avec la commune du Moule. Il s'agit ici de permettre le développement d'infrastructures de stockage, d'entretien et de réparation des machines agricoles et de travaux publics.



Dans l'optique d'une diversification des fonctions urbaines, Lasserre prévoit l'accueil d'une petite zone économique en contact avec la RN5. Sa vocation pourra être davantage tournée vers un soutien aux petites structures émergentes via la création d'une pépinière d'entreprises.

Vieux Bourg, tourné vers la mer



Le développement du tourisme et des activités récréatives trouvent une expression forte au niveau de Vieux-Bourg et de Babin où la relation entre la mer et le village est magnifiée par des aménagements littoraux (base nautique, port de pêche et petite plaisance). Vieux Bourg tend à développer son économie touristique de loisirs et de bien-être en prévoyant aussi la réalisation d'un établissement de santé et de remise en forme sur Babin.

Houdan, en interface avec le pôle économique des Abymes



L'inscription du futur CHU sur Perrin, en interface des secteurs de Houdan, Palétuviers, est par ailleurs perçue comme une opportunité pour le développement d'un pôle de santé et de confort.

3. Équiper le territoire et diversifier son économie

Orientations (suite) 2 Services et équipements en soutien à l'intensité urbaine

Une optimisation des réseaux

 L'ambition affichée sur Morne-à-l'Eau est d'y affirmer les pôles secondaires sur des périmètres d'agglomération maîtrisé, par des actions de renouvellement urbain et un effort d'équipement qui se traduit d'abord par une amélioration des réseaux, en particulier d'assainissement collectif sur le Bourg et ses extensions, ainsi que Lasserre, Bosredon et Vieux Bourg conformément aux orientations du SDA.



Une répartition équilibrée des services et équipements

 L'intensité urbaine prônée dans ce projet de territoire implique un développement des services et équipements publics cohérent avec la hiérarchisation des différentes polarités de la commune. Sont néanmoins communs à toutes les sections, le maintien du commerce de proximité et la mise à disposition d'un lieu de regroupement pour les associations locales.



Les équipements culturels et sportifs

 Le bourg s'inscrit comme un pôle majeur par un renforcement d'équipements culturels (médiathèque, salle de spectacle...). Le projet d'aménagement du Canal des Rotours s'inscrit lui aussi dans cette démarche (Maison du canal). La municipalité souhaite encourager l'expression culturelle par l'aménagement de lieux dédiés à cet effet. Dans ce cadre la réhabilitation de carrières de tuf comme théâtre d'extérieur est imaginé sur Bonne-Terre. Par sa dimension touristique, un équipement d'expression culturelle est aussi prévu sur Vieux Bourg.



 Bénéficiant d'une bonne répartition des équipements sportifs sur l'ensemble de la commune, le projet de territoire s'oriente plus volontiers vers une amélioration des infrastructures existantes. Pour compléter cette offre, un projet de salle omnisports est envisagé sur Richeval, au contact des établissements scolaires du secteur. De plus, des parcours sportifs devraient s'inscrire en bordure du canal des Rotours.



Relocalisation des établissements scolaires et de petite enfance

 Face à l'évolution des effectifs, une remise en cause des établissements scolaires du bourg et de leur implantation devraient aboutir à une délocalisation sur des secteurs plus accessibles des zones de développement résidentiel (Espérance). L'offre en services de prise en charge des jeunes enfants suit cette logique de proximité et d'accessibilité en privilégiant le bourg, Houdan et Blanchet comme lieux d'implantation.



3 Valorisation d'un ensemble agricole de grande valeur



Les plaines de Grippon et de Belle Espérance expriment un potentiel par leur valeur agronomique et leur préservation de toute dynamique bâtie. L'enjeu agricole sur Morne-à-l'Eau suppose de réinvestir ces terres de qualité à travers une diversification des productions agricoles suivi d'une agro-transformation et d'une distribution sur circuits courts de commercialisation.

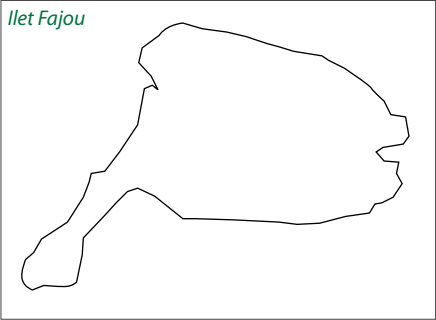
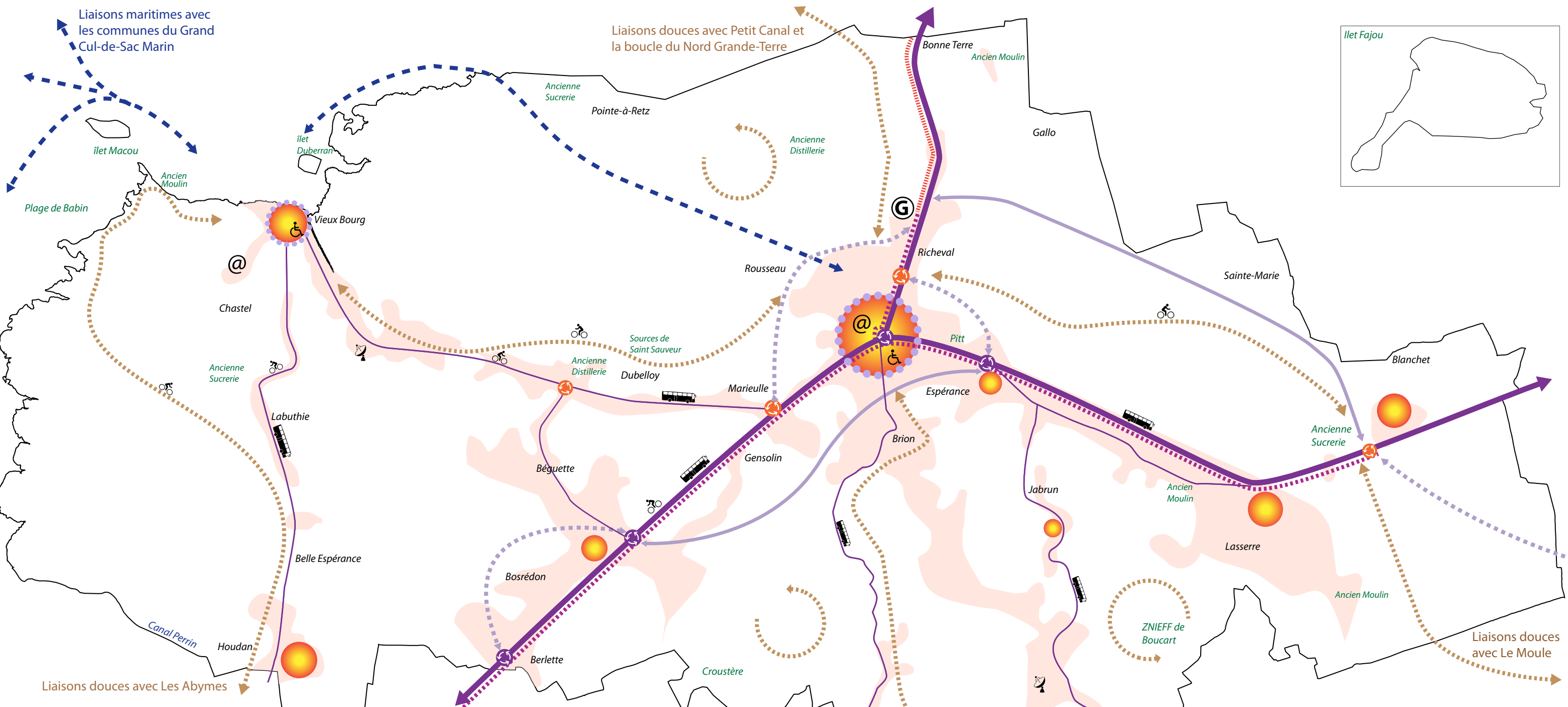


La labellisation des produits sucriers ou vivriers de Grippon s'inscrit dans le projet agri-touristique de la plaine de Grippon. Leur promotion par le biais d'une ferme expérimentale, d'établissements de restauration ou du marché régional vient encourager le principe de relocalisation de l'économie et la création d'emplois.



Espaces ruraux des Grands Fonds, Garnier et Vieux Bourg se destinent à un développement du tourisme vert et intégré (gîte, tables d'hôte) qui devra être mené dans un respect des sites et de leurs valeurs rurale et paysagère. Ce type d'activité s'accordera avec la dimension agricole de ces secteurs en soutenant la réhabilitation de leur vocation vivrière.

4. Favoriser la mobilité durable et la couverture numérique



Légende :

Développement urbain

- zone d'urbanisation significative
- polarité urbaine à renforcer (densification)

Déploiement numérique

- Déploiement de l'internet par satellite
- Équipement en très haut débit

Mobilité

- Axes principaux
- Axes secondaires
- Voie de contournement à créer
- Ouverture de liaisons maritimes sur le Grand Cul-de-Sac et les îlets
- Voie de délestage
- TCSP
- Création d'itinéraires de randonnée et de circulation douces
- Organisation du stationnement

- Gare multimodale
- Accotement piéton
- Renforcer l'accès PMR de l'espace public
- Développement des transports en commun
- Giratoire existant
- Mise en place d'un giratoire
- Pistes cyclables

4. Favoriser la mobilité durable et la couverture numérique

Contexte de mobilité et de communication

Les mutations importantes qui se sont opérées sur le territoire sont intimement liées à la capacité des Hommes à se déplacer et à communiquer. En quelques décennies, l'usage de l'automobile a profondément impacté nos modes de vie autrefois restreints à des échelles plus localisées.

Près des trois-quarts (71,5%) des actifs travaillent en dehors de la commune où ils résident. Cela génère un grand nombre de déplacements domicile-travail particulièrement resserré à l'échelle de l'agglomération. Cette mobilité géographique croît avec la dépendance de Morne-à-l'Eau qui devient une commune de plus en plus résidentielle.

Les déplacements motorisés sont désormais remis en question par les nombreuses nuisances générées (insécurité, pollution (27% des gaz à effet de serre), imperméabilisation des sols, ruptures des continuités écologiques provoquées par les routes, prédominance de l'automobile dans l'espace urbain). L'automobile reste le moyen de déplacement privilégié des actifs. Selon les chiffres de l'INSEE, 43% des ménages mor-naliens ont une voiture (18% disposent de deux véhicules ou plus). La dépendance aux énergies fossiles implique de revoir nos manières de nous déplacer et, de fait, la configuration des infrastructures dédiées. Sur Morne-à-l'Eau, le sous-équipement des voiries stigmatise ce carrefour territorial fréquenté par plus de 30 000 véhicules/jour.

La congestion automobile, l'offre lacunaire du réseau de transport collectif et le manque d'itinéraires de liaisons douces illustrent les nombreux efforts à mener dans ce domaine. À l'heure de la mobilité durable, Morne-à-l'Eau se place comme territoire stratégique au cœur de la Grande Terre. Ce rôle de carrefour faisant aujourd'hui figure de faiblesse, pourrait demain devenir une force.

En parallèle, les échanges et la communication se sont grandement développés grâce aux technologies numériques. Ces mutations sociétales imposent aux territoires de moderniser leurs réseaux de communication. Morne-à-l'Eau souffre la encore d'un sous-équipement dans ce domaine au point que plusieurs secteurs géographiques soient privés d'une connexion haut-débit. Cette lacune tend à stigmatiser le territoire dans son développement économique par son incapacité à offrir un service de connexion suffisamment compétitif pour attirer de nouvelles entreprises ou répondre aux besoins de celles déjà présentes.

Enjeux

- **Confirmer Morne-à-l'Eau comme carrefour de mobilité durable par l'implantation d'une gare multimodale ;**
- **Aménager un centre-bourg sécurisé et praticable pour tous ;**
- **Reconsidérer la place de la voiture dans la ville et pallier les lacunes en terme de stationnement ;**
- **Permettre une circulation piétonne et cycliste sur l'ensemble du territoire ;**
- **Assurer des liaisons douces avec les communes voisines du Moule, des Abymes et de Petit Canal ;**
- **Préparer les axes principaux de circulation à l'arrivée d'un TCSP interurbain rayonnant sur l'ensemble du Nord Grande Terre ;**
- **Fluidifier la circulation sur la RN5 ;**
- **Solidariser les quartiers principaux par une offre de transport adaptée aux besoins de la population ;**
- **Équiper le territoire aux technologies numériques pour favoriser les nouveaux moyens de communication.**

4. Favoriser la mobilité durable et la couverture numérique

UN OBJECTIF D'ACCESSIBILITÉ ET DE MISE EN RELATION DES HOMMES

Communiquer est devenu une nécessité fondamentale pour nos sociétés. Dans son projet de territoire, Morne-à-l'Eau souhaite ouvrir de nouvelles possibilités à ses habitants pour se déplacer et communiquer de manière optimale.

Dans un premier temps, il s'agit pour la commune d'engager un effort d'équipement pour le désenclavement numérique de son territoire. L'arrivée de la fibre optique d'une part, et les connexions par satellite d'autre part, représentent des solutions aptes à répondre à cet enjeu.

À l'échelle intercommunale, Morne-à-l'Eau fait figure d'interface entre le Nord Grande-Terre et l'agglomération pointoise. Cette position carrefour lui confère un rôle majeur dans les dynamiques de déplacement au sein de l'île.

Souffrant d'une insuffisance des réseaux, le projet communal s'appuie sur les projets de contournement et de délestages proposés au niveau du SAR afin de décongestionner ses grands axes (RN 5 et 6).

En parallèle, l'investissement portera sur le développement de la mobilité douce à travers le déploiement d'un réseau de transports en commun opérant à différentes échelles (interquartier et intercommunale, inter-île) et permettant de relier les grands centres d'emploi et les services urbains aux pôles d'habitats.

Cette ambition s'étend sur d'autres modes de déplacements doux (vélo, piétons), par la création d'itinéraires sécurisés au sein de la ville et entre les sections. Ces cheminements permettront aussi une communication avec les communes limitrophes.

Enfin, cette politique de mobilité douce vise à rendre les espaces publics accessibles à tous, dans un contexte de vieillissement de la population qui voit une part de PMR (personnes à mobilité réduite) accroître. La place dédiée à l'automobile, aujourd'hui trop importante, est revue afin de permettre les autres modes de déplacement sur des espaces sécurisés.

Orientations

1 Une hiérarchie de l'espace public



Des pôles urbains accessibles

La logique défendue dans le projet de rénovation urbaine du centre-bourg (PRU) et reprise dans le PADD s'appuie principalement sur la réorganisation de sa trame viaire et une nouvelle définition d'un espace public désormais hiérarchisé selon des fonctions précises. Cela suppose de distinguer les grands axes de circulation, des voies de desserte et espaces de rencontre. Les traitements spécifiques traduisent la volonté de rendre la ville et ses grands pôles de développement plus accessibles et d'inviter à leur fréquentation.

Contournements et délestage

De nouvelles voies permettant de contourner le bourg supporteront les transports lourds et les circulations qui ne sont pas destinées à la fréquentation du bourg. Ces circulations sont renvoyées en périphérie du centre tout en assurant des portes d'entrée sur la ville pour éviter l'asphyxie économique provoquée par une moindre fréquentation.

De plus, des itinéraires bis ou de délestage sont recherchés pour soulager la RN5 et proposer des alternatives à la circulation à travers le territoire. La voie, récemment bitumée entre Blanchet et Bonne-Terre, constitue une variante intéressante pour la circulation sur le Nord du territoire, tout comme celle empruntant des voies existantes qui méritent néanmoins d'être recalibrées entre Berlette, Croustère et Espérance.

2 Mise en œuvre d'une stratégie de déplacements doux

Des liaisons douces au sein de la ville

La ré-interrogation du maillage viaire et de la circulation au cœur de la ville doit profiter aux déplacements doux, sur les rues partagées où la circulation piétonne prévaut sur l'automobile, mais surtout en valorisant les nombreux chemins et venelles qui irriguent les quartiers. Cela suppose d'améliorer le confort de circulation en requalifiant les chaussées et leurs abords (caniveaux, trottoirs étroits et encombrés, ...).

Les liaisons interquartiers



L'effort d'accessibilité consiste à mettre en lien les différents quartiers composant le territoire. Cette continuité spatiale doit être assurée entre les quartiers (Blanchet, Perrin, Bosrédon), les communes limitrophes et faciliter l'accès de la population aux différents équipements (écoles, collèges), services et commerces de la ville. Cette recherche de solidarité territoriale doit être favorisée aussi par la qualification de liaisons douces sécurisées (piétons, cyclistes) garantissant une qualité d'échanges entre les espaces urbains, péri-urbains et ruraux.

De nouveaux itinéraires de découverte



De nouvelles liaisons piétonnes et cyclistes sont envisagées en marge des circulations automobiles :

- Les liaisons douces avec les communes environnantes permettront d'ouvrir de nouvelles potentialités de circulation. Dans ce cadre, la connexion avec le projet de boucle du Nord Grande-Terre s'inscrit en parfaite cohérence avec les orientations intercommunales ;
- La valorisation du canal et de ses berges constitue un espace de confluence pour les circulations douces en récupérant les chemins et venelles qui viennent s'y connecter, mais en proposant aussi des itinéraires récréatifs (ou sportifs) vers la plaine de Pointe-à-Retz ;
- Sur le littoral entre Vieux Bourg et Houdan ainsi que dans les Grands Fonds, d'autres boucles de découverte pourront être envisagées à l'instar du projet de liaison entre Babin et Vieux Bourg ou de la trace des sources.



Il convient d'accompagner l'ouverture de ces nouveaux itinéraires par un balisage et des structures d'accueil (carbets, airs de pique-nique) compatibles avec la sensibilité des milieux.

4. Favoriser la mobilité durable et la couverture numérique

Orientations (suite) 3 Développement du réseau de transport en commun

..... Les liaisons entre Morne-à-l'Eau et les communes voisines doivent être favorisées par la mise en place d'un service de transport en commun performant, développé sur la base d'un TCSP rayonnant sur l'ensemble de la CANGT.



Point névralgique de ce réseau, une gare multimodale est prévue dans le secteur de Richeval. Cet équipement vise à soutenir Morne-à-l'Eau comme carrefour de mobilité durable. Ce site sera idéalement connecté au bourg afin de faciliter les liens avec les zones d'habitat (parcours ombragés). C'est un véritable relais qui permettra aux populations du Nord Grande-Terre de circuler au sein du territoire et joindre facilement les centres économiques de la région pointoise. Ce pôle majeur réunira en son sein aire de co-voiturage, une gare routière et des infrastructures dédiées aux modes de déplacement doux (parking à vélo).



Ce service intercommunal doit être soutenu par une offre de possibilités de déplacement aussi diversifiées qu'innovantes : navettes interquartiers, auto-partage, liaisons inter-urbaines...

Le PLU doit accompagner le développement de cette mobilité durable au sein même de la ville par une qualification des espaces publics envers ces modes de déplacements doux (pistes et bandes cyclables, trottoirs élargis, rampes d'accès, arbres plantés, mise en scène des stations d'arrêts).



L'ambition régionale de développer le transport maritime de passagers place Vieux Bourg comme escale d'un circuit reliant les différentes communes du Grand Cul-de-Sac Marin.

D'autres liaisons par voie d'eau sont aussi envisagées via le canal des Rotours avec une vocation davantage tournée sur le tourisme (balade, découverte de la mangrove...).

4 Organiser le stationnement en périphérie de la ville



Développer l'offre de stationnement en périphérie permet de diminuer la place de l'automobile dans l'hypercentre. La qualification des voies du centre proposée dans le projet de revitalisation doit permettre une meilleure fluidité de la circulation mais aussi de l'accessibilité aux services urbains. La mobilisation du foncier disponible à des fins d'aménagement de stationnement paysagers (limiter les surfaces imperméabilisées, intégration paysagère) constitue une autre alternative pour limiter l'impact de l'automobile dans le bourg.

La recherche d'une offre de stationnement permise par la mobilisation d'espaces disponibles tels que la presqu'île Anicette devrait se faire au profit d'un allègement de la concentration en stationnement dans les espaces centraux et les rues commerçantes. Cette volonté doit s'accorder avec la possibilité de rejoindre l'hypercentre sur des itinéraires qualifiés, ombragés et sécurisés.

La gestion du stationnement en ville devra aussi prendre en compte la nécessité du stationnement temporaire (livraison) ainsi que la proximité de certains services (accès et places dédiées aux PMR).

5 Déploiement de la couverture numérique



L'effort d'équipement s'inscrit aussi dans une volonté d'améliorer l'accessibilité numérique du territoire par l'arrivée du très haut débit (fibre optique) dans les zones de développement stratégique (polarités et zones économique) de Vieux Bourg et du Centre Bourg.



Les espaces les plus reculés pourront prétendre à du haut débit via l'internet par satellite. Cette technologie permet d'éviter l'extension des réseaux sur des zones peu denses ou un tel investissement ne serait pas rentable.

Carte de synthèse du projet de territoire

